



Beauvoir-sur-Mer, le 21 OCT. 2019

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 7 OCTOBRE 2019

Vous trouverez pour votre information et/ou pour y donner suite, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité
RESSOURCES HUMAINES - Tableau des effectifs mis à jour
FONCTIONNEMENT - Adhésion pour un service de santé au travail
FONCTIONNEMENT - Convention révocable à l'Assurance chômage
EAU - Appel d'offres pour le suivi de la qualité des eaux superficielles
EAU - Projet Agri-Environnemental et Climatique sur le territoire du SAGE et convention pour l'accompagnement à la mise en oeuvre des MAEC à enjeu Eau
BIODIVERSITE - Appel d'offres pour un appui technique à l'animation du site Natura 2000 « <i>Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts</i> »
BIODIVERSITE - Réalisation d'un site Internet pour le projet LIFE SALLINA
BIODIVERSITE - Organisation de la 3 ^{ème} soirée RAMSAR sur le Marais breton

La Directrice,
Mickaëlle ROUSSELEAU

L'ensemble des délibérations a été affiché le 21 OCT. 2019

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D027B_RH-DE

Délibération n°2019_D027_RH

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président expose :

Considérant la création récente du SMBB et la réflexion en cours sur ses besoins en moyens humains et les recrutements à prévoir ;

Considérant que le départ au 1^{er} août 2019 de Mme Marie-Cécile POUVREAU dédiée au poste d'assistante de gestion et de communication, implique une charge administrative supplémentaire pour la direction ;

Considérant que les charges liées à ce poste sont prévues dans le budget primitif 2019 ;

Monsieur le Président propose d'ouvrir un poste temporaire selon les conditions suivantes :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement temporaire d'activité
- Durée : 12 mois
- Temps de travail : de 1 jour/semaine (20 %) à 2 jours/semaine (40%)
- Catégorie d'emploi : C avec le grade d'adjoint administratif
- Niveau de rémunération : IB 370 / IM 342 soit selon la grille 2019 : 1 602,62 €/mois brut.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D012_FIN du SMBB du 27 juin 2019 relatif au vote du budget primitif 2019 ;

Vu l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste temporaire tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le(s) contrat(s) de travail à durée déterminée article 3,1°;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce(s) agent(s) sont et seront inscrits au budget, chapitre 012.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 18/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D028B_RH-DE

Délibération n°2019_D028_RH

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs mis à jour

Monsieur le Président expose :

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération n°2019_D015_RH du 27 juin 2019 portant la création de 5 emplois de droit public à compter du 1^{er} août 2019 en application de l'article L.1224-3 du Code du travail ;

Considérant la délibération n°2019_D016_RH du 27 juin 2019 portant sur le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} août 2019 ;

Considérant le transfert des 5 salariés de l'ADBVB avec la signature de 4 contrats de droit public et le licenciement d'une salariée en raison de son refus du contrat public proposé au grade de « Rédacteur principal 1^{ère} classe » ;

Considérant la délibération n°2019_D027_RH prise ce jour et portant création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical de mettre à jour le tableau suivante :

Cadre et emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché hors classe	A	1	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		
Adjoint administratif	C	1	1	1
<u>Filière technique</u>				
Ingénieur	A	2	2	
Ingénieur principal	A	1	1	
TOTAL		5	5	1

Le Comité syndical,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les délibérations susvisées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté ;
- Confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, chapitre 012.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
 Noël FAUCHER**

Signé par : Noel Faucher
 Date : 19/10/2019
 Qualité : Président du SM de la
 Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D029B_FCT-DE

Délibération n°2019_D029_FCT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : FONCTIONNEMENT – Adhésion pour un service santé au travail

Monsieur Le Président expose :

Considérant que le SMBB est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. *A cet effet, les agents sont obligatoirement soumis à un examen médical périodique. En outre, le service peut être consulté, à la demande du maire, du président de l'établissement intéressé ou du président du syndicat, sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et l'éducation sanitaire... » (Article L417-28 du code des communes) ;*

Considérant le caractère obligatoire d'adhésion à un service de santé au travail ;

Le Président informe que le Comité syndical doit mettre en place le suivi médico-professionnel de ses agents qui comprend les différentes visites médicales et l'aptitude au travail.

Il propose de désigner un service extérieur qui sera en charge de ce suivi médico-professionnel. Deux structures ont été consultées : le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée et le Service Médical Inter-entreprises de santé au travail du Nord-Ouest Vendéen (SMINOV).

Après avoir présenté ces deux structures et leurs prestations, le Président propose au Comité syndical de confier le suivi médico-professionnel à SMINOV.

Le Comité syndical,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ; « Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité » (article 2-1) ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu les articles L 417.26 à L 417.28 du Code des Communes ;

Vu le Décret N° 2008.339 du 14 avril 2008 et du Décret N° 2012.170 du 03 février 2012 modifiant le décret n° 85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de solliciter l'adhésion du SMBB à l'Association « Service Médical Inter-entreprises de santé au travail du Nord-Ouest Vendéen » (SMINOV) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service de médecine préventive ;
- Décide de prévoir les crédits correspondants au budget syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le 21 OCT. 2019
ID : 085-200088771-20191007-2019_D029B_FCT-DE

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019 Date de convocation : 1 octobre 2019	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF
---	--

Délibération n°2019_D030_FCT

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : FONCTIONNEMENT – Convention révocable à l'Assurance chômage

Monsieur Le Président expose :

Considérant que le SMBB, en tant qu'employeur public, n'est pas affilié de droit à l'Assurance chômage et doit assurer lui-même ce risque pour leurs anciens agents. En cas de perte d'emploi de l'un d'eux, l'employeur public supporte la charge de l'indemnisation (article L. 5424-1 du code du travail) et verse lui-même les allocations d'assurance chômage à leurs anciens agents, s'ils en remplissent les conditions ;

Considérant que le SMBB dispose d'agents contractuels donc non titulaires ou non statutaires dans ses effectifs et n'est pas en mesure d'assurer la charge financière des allocations chômage de ses anciens agents et la gestion des dossiers ;

Considérant que le SMBB peut adhérer à l'Assurance chômage à titre révocable pour les agents non titulaires ou non statutaires pour une durée de 6 ans et renouvelable par reconduction tacite ou révoquée sous réserve d'un préavis d'un an ;

Le Président propose une adhésion révocable du SMBB à l'Assurance chômage car en l'absence de cette convention, le SMBB devra assurer lui-même ses agents contre le risque de chômage, par l'auto-assurance jusqu'à la fin de leurs droits.

Cette adhésion révocable amène à cotiser dans les mêmes conditions qu'un employeur du secteur privé, au taux habituel de 4,05 %. Cette cotisation comprend une contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 % du salaire brut.

Pendant les 6 premiers mois, les contributions sont versées à l'Urssaf mais l'indemnisation des agents qui viendraient à perdre leur emploi pendant cette période reste à la charge du SMBB jusqu'à la fin de leurs droits. Ce n'est qu'à la fin de ces 6 mois, période dite de stage, qu'un agent qui perdrait son emploi sera pris en charge par Pôle emploi.

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5424-1, 2° du code du travail ;

Vu les conditions d'adhésion au régime d'assurance chômage avec Pôle emploi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de solliciter l'adhésion révocable des employeurs publics au régime d'Assurance chômage à compter du 1^{er} août 2019 pour l'ensemble de son personnel non titulaires et non statutaires ;
- Prends acte de la période de « stage » de 6 mois durant laquelle l'indemnisation des agents qui viendraient à perdre leur emploi, reste à la charge du SMBB ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et tous les documents nécessaires à la mise en place de cette assurance chômage ;
- Décide de prévoir les crédits correspondants au budget syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019** S L O
ID : 085-200088771-20191007-2019_D031B_EAU-DE

Délibération n°2019_D031_EAU

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : EAU – Appel d’offres pour le suivi de la qualité des eaux superficielles

Monsieur le Président expose :

Considérant que de par ses compétences statutaires, le SMBB est structure porteuse du Schéma d’Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Dans ce cadre, elle est maître d’ouvrage de la cellule d’animation du SAGE, du secrétariat de la Commission Locale de l’Eau, des études liées au SAGE, du suivi de la qualité des eaux et des actions de communication.

Considérant que la disposition n°41 du SAGE stipule que la structure porteuse du SAGE assure la coordination et développe le cas échéant un réseau de suivi complémentaire des eaux superficielles pertinent au regard des objectifs fixés dans le SAGE et la Directives Cadre sur l’Eau (DCE) ;

Considérant que le marché relatif au suivi de la qualité des eaux superficielles se termine au 31/12/2019 (accord-cadre 2018 et 2019) ;

Considérant que ce suivi vient compléter les réseaux de suivi notamment de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne et des Conseils Départementaux 85 et 44 ;

Considérant que la poursuite de ce suivi dans la durée permet d’évaluer l’évolution de la qualité des eaux, de sensibiliser les acteurs du territoire et de prioriser les actions en fonction de la récurrence des phénomènes ;

Monsieur le Président propose qu'un appel d'offres (procédure MAPA) soit lancé sur les bases suivantes :

- Objet du marché : prélèvements et analyses des eaux superficielles sur le territoire du SAGE.
- Un accord-cadre sur 2 ans : 2020 et 2021.
- Publication dans le BOAMP durant 1 mois.
- Analyses portant sur
 - o paramètres physico-chimiques (notamment oxygène, azote et ses dérivés, phosphore et ses dérivés, et pesticides)
 - o bactérie (E. coli) avec recherche des origines de la contamination (humain/animal)
 - o indices biologiques (macro-invertébrés, diatomées, poissons,..).
- Critères de sélection : prix 40% et capacités techniques/moyens 60%.

Monsieur le Président précise le contenu du cahier des charges technique et administratif.

Le Comité syndical,

Vu le cahier des charges « prélèvements et analyses des eaux superficielles sur le territoire du SAGE » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide le cahier des charges proposé ;
- Autorise le Président à publier un avis dans le BOAMP pour un marché de « Prélèvements et analyses des eaux superficielles sur le territoire du SAGE » tel que présenté ;
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le 21 OCT 2019 SLO
ID : 085-200088771-20191007-2019_D031B_EAU-DE

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D032B_EAU-DE

Délibération n°2019_D032_EAU

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : EAU – Projet Agri-Environnemental et Climatique sur le territoire du SAGE et convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu Eau

Monsieur le Président expose :

Considérant que le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) déposé le 14 novembre 2018 par l'ADBVB au près du Conseil régional des Pays de la Loire a permis la contractualisation en 2019 de Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau sur le bassin versant du Falleron amont et de la nappe de Machecoul ;

Considérant que l'accompagnement à la mise en œuvre de ces MAEC à enjeu Eau a été rendu possible avec l'implication de partenaires agricoles que sont notamment la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la CAVAC et le GRAPEA 85 ;

Considérant que le projet PAEC déposé le 14 novembre 2018 portant demande initiale de subvention auprès de la Région ;

Considérant qu'en tant que structure chef de file de cette opération « Animation MAEC – Enjeu Eau – Année 2019 », il appartient au SMBB de solliciter des aides régionales avec la signature d'une convention ainsi que pour le compte des partenaires agricoles impliqués ;

Monsieur le Président propose de signer une convention collaborative avec ces partenaires agricoles impliqués dans cette opération de 2019.

En outre Monsieur le Président informe de l'opportunité de redéposer un PAEC à enjeu Eau en 2020 avec une extension du périmètre à toute la partie bocagère du territoire du SAGE Marais breton/bassin versant de la baie de Bourgneuf (amont du marais, hors PAEC sur site Natura 2000 qui dispose de MAEC à enjeu biodiversité).

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D011_FIN portant sur la reprise par le SMBB des droits et obligations pesant sur l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf dont le PAEC Enjeu eau sur le bassin versant du Falleron amont et de la nappe de Machecoul ;

Vu le projet de convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC dans le cadre d'une opération collaborative entre chef de file et autres bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne pouvoir au Président pour signer la convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu eau en 2019 dans le cadre d'une opération collaborative entre le SMBB et les autres bénéficiaires : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la CAVAC et le GRAPEA 85 ;
- Donne pouvoir au Président pour signer la convention avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour l'opération « Animation MAEC - Enjeu Eau – 2019 » ;
- Donne son accord pour reconduire l'opération « Animation MAEC – Enjeu Eau » en 2020 avec une extension sur toute la partie bocagère du périmètre du SAGE (élaboration du PAEC, réunions du comité de pilotage et dépôt du PAEC) ;
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

Délibération n°2019_D033_BIODIV

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

<u>OBJET :</u> BIODIVERSITE – Appel d’offres pour un appui technique à l’animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Monsieur le Président expose :

Considérant que de par ses compétences statutaires, le SMBB est la structure animatrice des deux sites Natura 2000-Ramsar « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (ZCS FR5200653 et ZPS FR 5212009) ;

Considérant que les Documents d’objectifs Habitats et Oiseaux sur ce site Natura 2000 stipulent des actions sur la mise en place des outils contractuels de Natura 2000 (MAEC à enjeu biodiversité et contrats Natura 2000 notamment) visant la préservation des enjeux biodiversité sur ce site ;

Considérant que le marché (accord-cadre) relatif à l’appui technique à l’animation du site Natura 2000 se termine avec la précédente convention d’animation soit le 31 janvier 2020 ;

Considérant qu’une prochaine convention d’animation du site Natura 2000 est en cours de discussion avec les financeurs pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022 ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour disposer de compétences techniques spécifiques et aussi pour répondre à une potentielle surcharge de travail (beaucoup de dossiers à réaliser dans un court délai pour les campagnes MAEC) ;

Monsieur le Président propose qu'un appel d'offres (procédure MAPA) soit lancé sur les bases suivantes :

- Objet du marché : appui technique à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ».
- Accord-cadre pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022.
- Deux lots :
 - o LOT 1 - Réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
 - o LOT 2 - Réalisation de diagnostics écologiques préalables à la mise en place de contrats Natura 2000
- Publication dans le BOAMP durant 1 mois.
- Critères de sélection : prix 40% et capacités techniques/moyens 60%.

Monsieur le Président précise le contenu du cahier des charges technique et administratif.

Le Comité syndical,

Vu le cahier des charges d'appui technique à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » - lots 1 et 2 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide les cahiers des charges proposés ;
- Autorise le Président à publier un avis dans le BOAMP pour un marché d'appui technique à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » tel que présenté ;
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le 21 OCT. 2019
ID : 085-200088771-20191007-2019_D033B_BIOD-DE

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D034B_BIOD-DE

Délibération n°2019_D034_BIODIV

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : BIODIVERSITE – Réalisation d'un site Internet pour le projet LIFE SALLINA

Monsieur le Président expose :

Considérant que le SMBB est bénéficiaire associé du projet LIFE SALLINA LIFE17 NAT/FR/000519 et avec l'engagement de réaliser plusieurs actions dont la réalisation d'un site Internet dédié au projet LIFE SALLINA comme exigé par la Commission européenne (détail du projet, diffusion des rapports, résultats du projet...) ;

Considérant le budget affiché dans le dossier LIFE de 8 500 € pour la création et 2 400 € pour l'hébergement et la mise en ligne du site internet (avec un financement à 60% LIFE) et que le volet création de 8 500 € est inscrit au budget primitif 2019 ;

Considérant que cette action doit être réalisée par un prestataire extérieur comme prévu dans le dossier ;

Monsieur le Président propose de faire une consultation directe de prestataires compétents et de l'autoriser à retenir le meilleur rapport qualité/prix sous réserve du respect de l'enveloppe allouée.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D011_FIN portant sur la reprise par le SMBB des droits et obligations pesant sur l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf dont la convention de partenariat signée le 26 octobre 2018 avec la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande pour la mise en œuvre du projet LIFE SALLINA ;

Vu la délibération n°2019_D012_FIN du SMBB du 27 juin 2019 relatif au vote du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n°2019_D022_FCT du 27 juin 2017 portant délégation de pouvoir au Président notamment sur la commande < à 15 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2019

Reçu en préfecture le 20/10/2019

Affiché le **21 OCT. 2019**

ID : 085-200088771-20191007-2019_D034B_BIOD-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise le Président à rechercher un prestataire extérieur compétent et de passer la commande pour la réalisation d'un site Internet dédié au projet LIFE SALLINA, si celle-ci est dans l'enveloppe budgétaire allouée au projet.
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette action.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM.de la
Baie de Bourgneuf

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019
Date de convocation : 1 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le **21 OCT. 2019**
ID : 085-200088771-20191007-2019_D035B_BIOD-DE

Délibération n°2019_D035_BIODIV

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 octobre à 16h45, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Beauvoir-sur-Mer.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. Noël FAUCHER
- Vice-Présidents : M. Claude CAUDAL (1er), M. Robert GUERINEAU (2ème), M. Dominique PILET (4ème), Mme Marie-France LECULEE (5ème)
- Membres : M. Jean-Yves BILLON, M. Thierry DUPOUE, M. Jean-Yves GAGNEUX, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Luc MENUET, M. Louis-Marie ORDUREAU (suppléant de M. Jean CHARRIER)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hubert GUILBAUD donne pouvoir à Claude CAUDAL

ABSENTS :

- Vice-Président : Mme Rosiane GODEFROY (3ème)
- Membres : M. Hervé BESSONNET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Didier BUTON, M. Pascal DENIS, M. Jean-Yves GABORIT, M. Raoul GRONDIN, M. Pascal MORINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France LECULEE

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	10	1	13

OBJET : BIODIVERSITE – Organisation de la 3^{ème} soirée RAMSAR sur le Marais breton

Monsieur le Président expose :

Considérant que de par ses compétences statutaires, le SMBB est la structure animatrice des deux sites Natura 2000/Ramsar « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » (ZCS FR5200653 et ZPS FR 5212009) ;

Considérant que les deux précédentes éditions de « soirées débats Ramsar », organisées à l'occasion de la journée mondiale des zones humides le 2 février, ont eu lieu à la Barre-de-Monts et au Perrier, et ont reçu un bon accueil du grand public (environ 100 participants à chaque fois) ;

Considérant que ces soirées permettent de sensibiliser / informer le grand public à l'intérêt et la richesse des zones humides et notamment du Marais breton ;

Monsieur le Président propose de reconduire cet évènement pour la 3^{ème} année. Le format discuté avec le groupe de travail Ramsar est le suivant :

- Date : le vendredi 31 janvier 2019 à Machecoul-Saint-Même
- Entrée gratuite
- Animation de la soirée et notamment des débats par une journaliste Emmanuelle MEZERETTE.
- Déroulé :
 - o à partir de 20 h, mot d'accueil du SMBB et de la commune
 - o Spectacle tout public « Parole d'eau, parole d'huile » par la compagnie La Hulotte (1 h)
 - o Echanges avec la salle sur le rôle des zones humides appuyés par des experts
 - o Verre de l'amitié

Le coût prévisionnel est de 2 500 € TTC dont une partie subventionnée par la DREAL et le FEDER.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D011_FIN portant sur la reprise par le SMBB des droits et obligations pesant sur l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf dont l'animation RAMSAR ;

Vu la délibération n°2019_D012_FIN du SMBB du 27 juin 2019 relatif au vote du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n°2019_D022_FCT du 27 juin 2017 portant délégation de pouvoir au Président notamment sur la commande < à 15 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide l'organisation d'une 3^{ème} soirée RAMSAR tel que présentée ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses pour l'organisation de cet évènement dans la limite des 2 500 € TTC ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette action sont inscrits au budget 2019 et le seront le cas échéant au budget primitif de 2020 ;
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette action (dont le contrat avec la compagnie de spectacle).

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 20/10/2019
Reçu en préfecture le 20/10/2019
Affiché le 21 OCT. 2019
ID : 085-200088771-20191007-2019_D035B_BIOD-DE

**Le président du Syndicat Mixte,
Noël FAUCHER**

Signé par : Noël Faucher
Date : 19/10/2019
Qualité : Président du SM de la
Baie de Bourgneuf